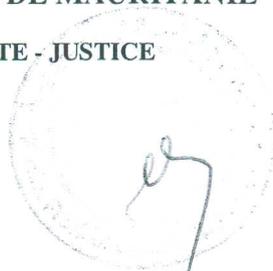


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE - JUSTICE

Ministère de l’Energie et du Pétrole

0606



Arrêté n° ..... / MEP portant attribution de la licence n° 17 autorisant l’exercice des activités de production, de distribution, et de vente d’énergie électrique dans les localités de Lexeiba et Monguel, au bénéfice de la société SOMIDES sarl.

VISA :

DGL/TEJO  
Pr. Ministère SG-G  
Direction Législation  
Jur

Le Ministre du Pétrole et de l’Energie

- Vu : la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l’Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu : la loi 2001.19 du 25 janvier 2001 portant code de l’électricité ;
- Vu : le décret n° 097- 2009 du 11 août 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n° 177-2008 du 08 octobre 2008 fixant les attributions du Ministre du Pétrole et de l’Energie et l’organisation de l’administration centrale de son département ;
- Vu : l’appel d’offres du 08 Octobre 2009 relatif à la délégation du service public d’électricité dans les localités de Monguel et Lexeiba;
- Vu La consultation n° 04 du Conseil National de Régulation, du 27 Janvier 2010, déclarant l’adjudicataire provisoire pour le lot Monguel et Lexeiba.

Arrête :

**Article premier :** Une licence d’une durée de deux (2) ans, pour l’exercice des activités de production, de distribution et de vente d’énergie électrique dans les localités de Monguel et Lexeiba est délivrée à la société SOMIDES sarl, dont le siège social est sis à Nouakchott.

**Article 2 :** Les caractéristiques de cette licence sont décrites dans le cahier des charges annexé à cet arrêté.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie et du Pétrole et le Président de l'Autorité de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel.

22 FEV 2018

Nouakchott, le.....

Pour le Ministre de l'Energie et du Pétrole absent, le Ministre de l'Equipement et des Transports, chargé de l'intérim.

CAMARA Moussa Seydi  
Boubou



**Annexe :** Cahier des charges pour la délégation à la société SOMIDES sarl du service public d'électricité dans les localités de Monguel et Lexeiba.

**Ampliations :**

- PM
- MSG/ PR
- MID
- MEP
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- SOMIDES sarl.